



Le 16 juin 2017

HandBall Club Malesherbes (HBCM)  
19/21 place du Martroi  
45330 Malesherbes

**PROCES-VERBAL**  
**de l'Assemblée Générale ordinaire**  
**du 16 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, vendredi seize juin à vingt heures, les membres de l'association Handball Culb Malesherbes (association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la sous-préfecture de Pithiviers, le 8 mars 1983, N° de dossier : W453001149 et N° de SIRET : 48395390700019) se sont réunis au gymnase Y. Souvré sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par Monsieur QUEMENER Michel en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Madame QUEMENER Nathalie en sa qualité de secrétaire de l'association;

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible.

Le président constate que 48 des membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 48. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité 2016-2017 ;
- lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2016-2017 ;
- quitus au trésorier ;
- approbation du budget pour l'exercice 2016-2017 ;
- fixation du montant des nouvelles cotisations ;
- élection du Bureau ;
- questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION :**

Après lecture du rapport d'activité concernant la saison 2016-2017 et des prévisions 2017-2018, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

**DEUXIÈME RÉSOLUTION :**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2016-2017, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donnée à la trésorière pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2016-2017, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

### TROISIÈME RÉSOLUTION :

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2017-2018 comme suit :

- Senior masculin et féminin : 120 €
- moins de 18 ans : 90 €
- moins de 16 ans : 85 €
- moins de 14 ans : 80 €
- moins de 12 ans : 75 €
- Mini Hand : 70 €
- Loisirs : 60 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

### QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Après rappel par Monsieur le Président que 2 sièges du bureau sont à pouvoir, il est procédé à l'élection du Bureau. Pour être élu au Conseil d'Administration (CA) les candidats devaient comptabiliser un minimum de **22 voix**.

#### Sont déclarés élus au CA :

- Mme DADOUN Pascale : élu à l'unanimité
- Mme EDELIN Séverine : élu à l'unanimité
- M. SIMOES Carlos : élu à l'unanimité

#### Ont démissionné :

- M. QUEMENER Michel
- Mme QUEMENER Nathalie
- M. LAROCHE Pierre

#### Continuent leur mandat :

- M. ROMERO James
- Mme NOGARET Marie
- M. SZEKANY Thibaud
- Mme BUON Émilie
- M. BRELOT Antoine
- M. REICHARD Fabien
- M. NARDON Florian
- M. RONCERET Sébastien

N'ont pas été élus: 0

#### Autres :

Vote blanc : 0      Vote nul : 0

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative du bureau en préfecture.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président, la trésorière et la secrétaire de l'AG.

Le président  
M. ROMERO James



La trésorière  
Mme NOGARET Marie



La secrétaire  
Mme EDELIN Séverine

